

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 septembre 2023

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1673)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 426

présenté par

M. Dharréville, M. Monnet, Mme Bourouaha, M. Castor, M. Chailloux, M. Chassaigne, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme K/Bidi, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maillot, M. Nadeau, M. Peu, Mme Reid Arbelot, M. Rimane, M. Roussel, M. Sansu, M. Tellier, M. William et M. Wulfranc

-----

**ARTICLE PREMIER**

I. – À l'alinéa 7, supprimer les mots :

« en recherche d'emploi ».

II. – En conséquence, compléter le même alinéa par les mots :

« , qui déclare rechercher un emploi et demande son inscription sur la liste des demandeurs d'emploi mentionnée au présent article »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à mieux encadrer l'inscription des jeunes suivis par les missions locales sur la liste des demandeurs d'emploi. Dans cette perspective, afin d'éviter des inscriptions automatiques, l'amendement précise que la personne doit se déclarer en recherche d'emploi et demander son inscription sur la liste des demandeurs d'emploi.